

Master class entre formations supérieures artistiques :

Appel à projets pilotes pour le renforcement des coopérations franco-allemandes entre établissements d'enseignement supérieur artistique

Soucieux de renforcer les coopérations structurées entre les établissements d'enseignement supérieur artistique et d'accroître les mobilités des étudiantes et étudiants des filières artistiques entre la France et l'Allemagne, le Bureau de coopération universitaire de l'ambassade de France en Allemagne, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Université franco-allemande (UFA) lancent le présent appel à projets.

Tous les établissements d'enseignement supérieur artistique (arts plastiques et appliqués, photographie, design, architecture, vidéo, cinéma et animation, création et interprétation musicales, théâtre, danse, arts de la scène, arts numériques...) sont susceptibles d'être concernés, qu'il s'agisse d'écoles d'art et d'écoles supérieures de musique, d'établissements universitaires, ou d'établissements d'enseignements supérieurs appliqués qui proposent des cursus d'études artistiques.

L'appel à projets vise à soutenir financièrement l'organisation de 5 séminaires franco-allemands de travail en présence d'**au moins un ou une professeur d'un établissement français et d'un établissement allemand** et d'au moins 4 participantes ou participants étudiantes ou étudiants, de moins de 31 ans, de chacun de ces deux établissements soit 10 personnes minimum. D'une durée de 2 jours au moins, les séminaires, qui peuvent prendre un format « master-class », devront se tenir **au sein des établissements d'enseignement supérieurs partenaires**, en France et/ou en Allemagne.

Outre l'enseignement dispensé, ces séminaires serviront non seulement aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux professeurs à **confronter leurs pratiques** avec des formes de créativité et artistiques propres au pays partenaire, mais aussi à **découvrir les écoles/institutions** respectivement concernées, dans **le but d'établir ou de renforcer leurs coopérations** (accords Erasmus, cursus bi-nationaux, manifestations scientifiques pour jeunes chercheuses et jeunes chercheurs etc.). La dimension préparatoire aux coopérations ultérieures et le caractère éventuellement modélisateur de ces dernières seront particulièrement valorisés dans la sélection des 5 projets pilotes retenus pour financement. La participation d'une personne en charge des relations internationales de l'établissement est possible.

Les séminaires seront financés à hauteur de 10 000 € maximum. Le montant du soutien accordé dépendra notamment, en fonction du budget présenté, de la durée de la manifestation et du nombre de participantes et de participants effectivement présents. Les dépenses éligibles sont les frais de voyage et d'hébergement des étudiantes et étudiants et professeurs et professeurs de l'établissement partenaire et les frais d'accueil des délégations correspondantes. Les frais d'achat de matériels sont exclus.

Un **bilan**, comprenant la liste des participantes et participants, les signatures de toutes les personnes subventionnées et un rapport bilan (min. 2 pages de texte) détaillant les perspectives du séminaire, ainsi qu'un mémoire de frais fondé sur les justificatifs des dépenses et de toutes les recettes, devront être adressés aux partenaires de financement **avant le 31 décembre 2023.**

Le séjour devra impérativement avoir été effectué avant le 30 novembre 2023.

Les **candidatures** sont à adresser **jusqu'au 31 mai 2023**, par pdf unique à l'adresse nicole.martinez@institutfrancais.de, et avoir été **approuvées par la direction de l'établissement porteur du projet**.

Le dossier de candidature comprendra :

- La description du **projet de séminaire/master-class** (thème et objectifs, niveau*x d'étude concerné*s, taille du groupe, déroulement du séminaire...), 2 pages max.
- Un **état des lieux** de la coopération existante entre les établissements et/ou les motivations et perspectives concrètes attendues d'une coopération avec l'établissement partenaire, 1 page max.
- Une **liste des participantes et participants** prévu(e)s, assortie des coordonnées des responsables du projet et de la direction de l'établissement porteur.
- Un **budget prévisionnel** indiquant les sources de financement et l'ensemble des dépenses prévues, visé par un représentant légal ou une représentante légale de l'établissement allocataire du soutien.